

Saint-Étienne, le 24/04/24

Affaire suivie par :

Messieurs Chaperon et Gachet
Service environnement et prévention des
risques
Tél. : 04 77 81 85 38
Courriel : ddpp-epr@loire.gouv.fr

Relevé de décisions - réunion du 23 avril 2024 sur le fonctionnement de la plateforme de compostage GAYARD

Etaient présents :

Messieurs les maires de Boisset Saint Priest et de Saint Georges Hauteville,
Monsieur Podevin et Madame Duplan, de l'association lis martagon
Monsieur Gayard, exploitant et Monsieur Tredan, SEDE
Messieurs Chaperon et Gachet, DDPP

Etaient excusés : Mairie de Soleymieux

Cette réunion avait pour principal objectif de faire un point concernant la mise en place du plan d'actions faisant suite à la tierce expertise réalisée par Monsieur Adler.

La présentation faite par Monsieur Trédan a permis de constater que les actions prévues avaient été très largement mises en œuvre.

Une visite d'inspection réalisée le matin même par la DDPP a permis de corroborer les informations données par ce dernier.

Monsieur Podevin présente un bilan des plaintes enregistrées par l'association, Il indique que celles-ci sont en très nette baisse.

Il regrette toutefois de ne pas avoir eu de réponse plus rapide sur le questionnement de l'association quant à la bonne mise en œuvre du plan.

A la suite de certaines questions ou interrogations, les points suivants sont actés :

- Il est demandé de matérialiser par des plots en béton à minima les zones de réception de déchets verts et de mélange. Des bottes de paille pourront continuer à être utilisées aux fins de délimitations temporaires ;
- Il conviendra de poursuivre sur 50 m environ la plantation d'une haie sur la face sud du site, en bordure de la parcelle OA 0338. Elle sera constituée d'espèces arbustives en haut du talus et d'espèces de hauts jets en pied du talus ;
- La mairie de Boisset vérifiera la possibilité d'obtenir l'accord des propriétaires et exploitants concernant la réalisation d'un merlon de terre sur les parcelles OA 0306 (en priorité) et OA 0341. Ce merlon, une fois planté d'arbres, pourrait permettre un meilleur éolage des odeurs et une diminution des nuisances, en particulier pour le secteur du couhard des anges ;
- Précision concernant l'installation de plaques de gel neutralisant d'odeurs : celles-ci seront installées et entretenues pendant toute la période durant laquelle la température moyenne sera supérieure à 15°C ;
- Un ramassage régulier sera fait des plastiques et autres déchets aux alentours de la plateforme ;
- L'association continuera de transmettre périodiquement un relevé des signalements « odeurs ».

La tenue d'une réunion annuelle permettant de faire un bilan sur le fonctionnement du site est souhaitée.

Cette réunion sera organisée à l'initiative de l'exploitant, en février, entre l'exploitant, l'association et les mairies concernées.